

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : O.M.

Réf : 9500413TRAN10046

hn



K+S FRANCE SAS
49 Avenue Georges POMPIDOU
92593 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Paris, le

03 JUIN 2010

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intrant : 9500413 - BHJ LISERON DC - AMM n° 9500413

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de
l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la
protection des végétaux

O.S
Emmanuelle SOUBEYRAN

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 9500413 Nom commercial : BHJ LISERON DC

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 9500413

Type commercial : Revente

Composition : 2,4-d (sel d'amine) 100 G/L

Vu l'avis de l'Afssa du 10 mai 2010

Autorisation accordée pour le transfert de COMPO France SAS vers K+S FRANCE SAS.

Dénominations commerciales

BHJ LISERON DC,

Firme détentrice

K+S FRANCE SAS

Ancienne firme :
COMPO FRANCE SAS

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la protection des végétaux



Emmanuelle SOUBEYRAN